

# Saint Alban des Villards



## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC**

**Période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016**

*Ce document reprend les définitions de l'arrêté du 02/05/2007  
et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008*

*Les textes réglementaires relatifs aux RPQS peuvent être consultés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://www.services.eaufrance.fr>*



<b>I.</b>	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....</b>	<b>3</b>
I.1	CONTEXTE .....	3
I.1.1	Pluviométrie .....	4
I.1.2	Géologie et hydrologie .....	5
I.1.3	Les captages .....	6
I.1.4	Stockage .....	8
I.1.5	Transport et distribution .....	9
I.1.6	Compétences .....	9
I.1.7	Protection incendie .....	10
I.2	ESTIMATION DU NOMBRE DE RESIDENCES DESSERVIES .....	11
I.3	ABONNEMENTS AU SERVICE.....	11
I.4	RESSOURCES EN EAU.....	12
I.4.2	Volumes d'eau importés depuis d'autres services .....	12
I.5	VOLUMES VENDUS .....	12
I.5.1	Volumes vendus aux abonnés du service .....	12
I.5.2	Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés) .....	12
I.5.3	Total des volumes vendus .....	12
I.6	LINAIRE DU RESEAU DE DESSERTE .....	13
<b>II.</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>14</b>
II.1	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DES PRESTATIONS ANNEXES .....	14
II.1.1	Modalités de tarification .....	14
II.1.2	Tarif des prestations annexes .....	14
II.1.3	Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés .....	14
II.2	LE PRIX DE L'EAU .....	15
II.2.1	Evolution du tarif de l'eau .....	15
II.2.2	Composantes de la facture d'un usager de 135 m <sup>3</sup> .....	15
II.3	RECETTES DU SERVICE .....	16
<b>III.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>17</b>
III.1	QUALITE DE L'EAU.....	17
III.1.1	Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m <sup>3</sup> /j : .....	17
III.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	18
III.3	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE .....	19
III.4	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....	20
<b>IV.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>21</b>
IV.1	TRAVAUX ENGAGES, A VENIR ET A L'ETUDE .....	21
IV.1.1	Travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année 2010 : .....	21
IV.1.2	Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de l'année 2016.....	21
IV.2	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	22
IV.3	ETAT DE LA DETTE .....	22
IV.4	AMORTISSEMENTS .....	22
<b>V.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU.....</b>	<b>23</b>
V.1	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU AUX PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE.....	23
V.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	23

*Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015 / 2016.*

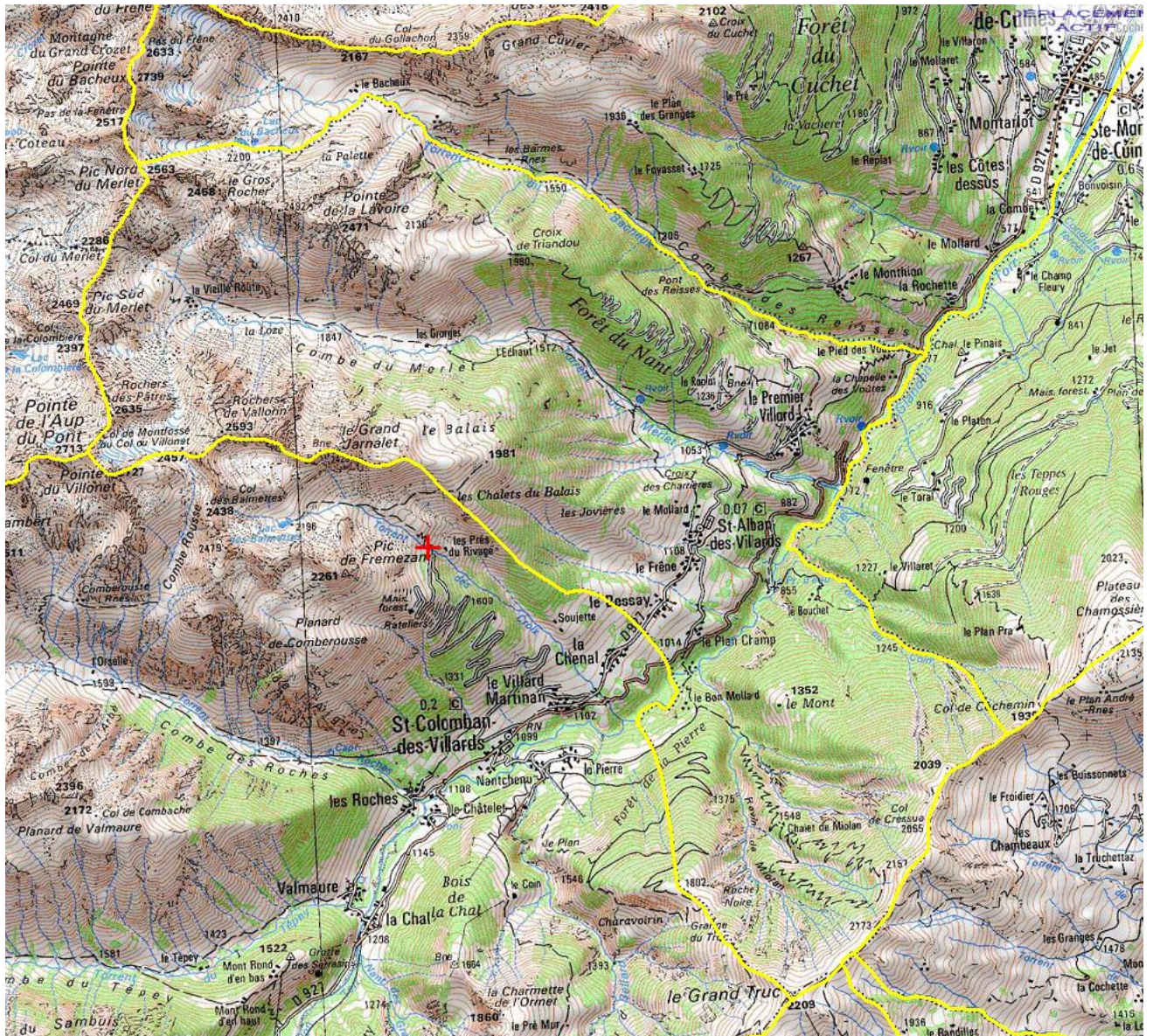
*Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice 2015 / 2016 et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la distribution d'eau.*

# **I. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE**

## **I.1 Contexte**

**La Commune de SAINT ALBAN DES VILLARDS, est située dans la Vallée des Villards, en Moyenne Maurienne, sur la rive gauche de l'Arc et de part et d'autre des rives du Glandon. Elle occupe une superficie de 2 400 hectares. Elle s'étage entre 670 mètres d'altitude au niveau du hameau du Pied des Voûtes et 2 727 mètres d'altitude au niveau de la Pointe du Villonnet et est desservie par un axe routier principal, la RD 927 qui la relie au Nord à la vallée de l'Arc, au niveau de Saint Etienne de Cuines, et au Sud au département de l'Isère via le col du Glandon.**

**La commune compte 99 habitants (selon l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2013), répartis au sein de sept hameaux ; ce nombre d'habitants permanent est faible face à la population saisonnière estivale et hivernale (qui varie en ces périodes entre 600 (été) et 400 (hiver)).**



### I.1.1 Pluviométrie

La pluviométrie du secteur peut être décrite à partir des données météorologiques enregistrées par Météo France au niveau de sa station de Saint Colomban des Villards.

Sont présentées ci-après dans le tableau 1 les hauteurs de précipitations moyennes statistiques enregistrées de 1985 à 1998.

**Tableau 1** : Hauteur moyenne des précipitations mensuelles à Saint Colomban des Villards

Mois	Cumul pluviométrique (mm/mois)
Janvier	125
Février	120,6
Mars	100,2
Avril	102,7
Mai	79,5
Juin	100,1
Juillet	87,1
Août	76,8
Septembre	92,5
Octobre	117,8
Novembre	121,4
Décembre	119,4
<b>Total annuel</b>	<b>1222,5</b>
Maximum	125
Minimum	76,8
Moyenne	103,6

Tableau 1

La moyenne interannuelle de précipitations est proche de 1 222 mm/an. La zone est donc particulièrement arrosée avec une hauteur de précipitation mensuelle moyenne de l'ordre de 104 mm.

On observe un écart relativement important entre le mois le plus humide, janvier avec 125 mm et le mois le plus sec, août à 76,8 mm.

Météo France, en 2010, a édité la moyenne des statistiques 1981 / 2010. Sur la période 1984/2010, la hauteur moyenne interannuelle, en mm, des précipitations enregistrées à Saint Colmban est de 1 192.5 ; les conclusions de l'étude 1985/1998 mentionnée ci-dessus dans le tableau 1 ne sont donc modifiées qu'à la marge.

## I.1.2 Géologie et hydrologie

Le relevé géologique local figure sur la feuille géologique n°774 au 1/50000 de Saint Jean de Maurienne dont un extrait est présenté sur la figure 1 page suivante.

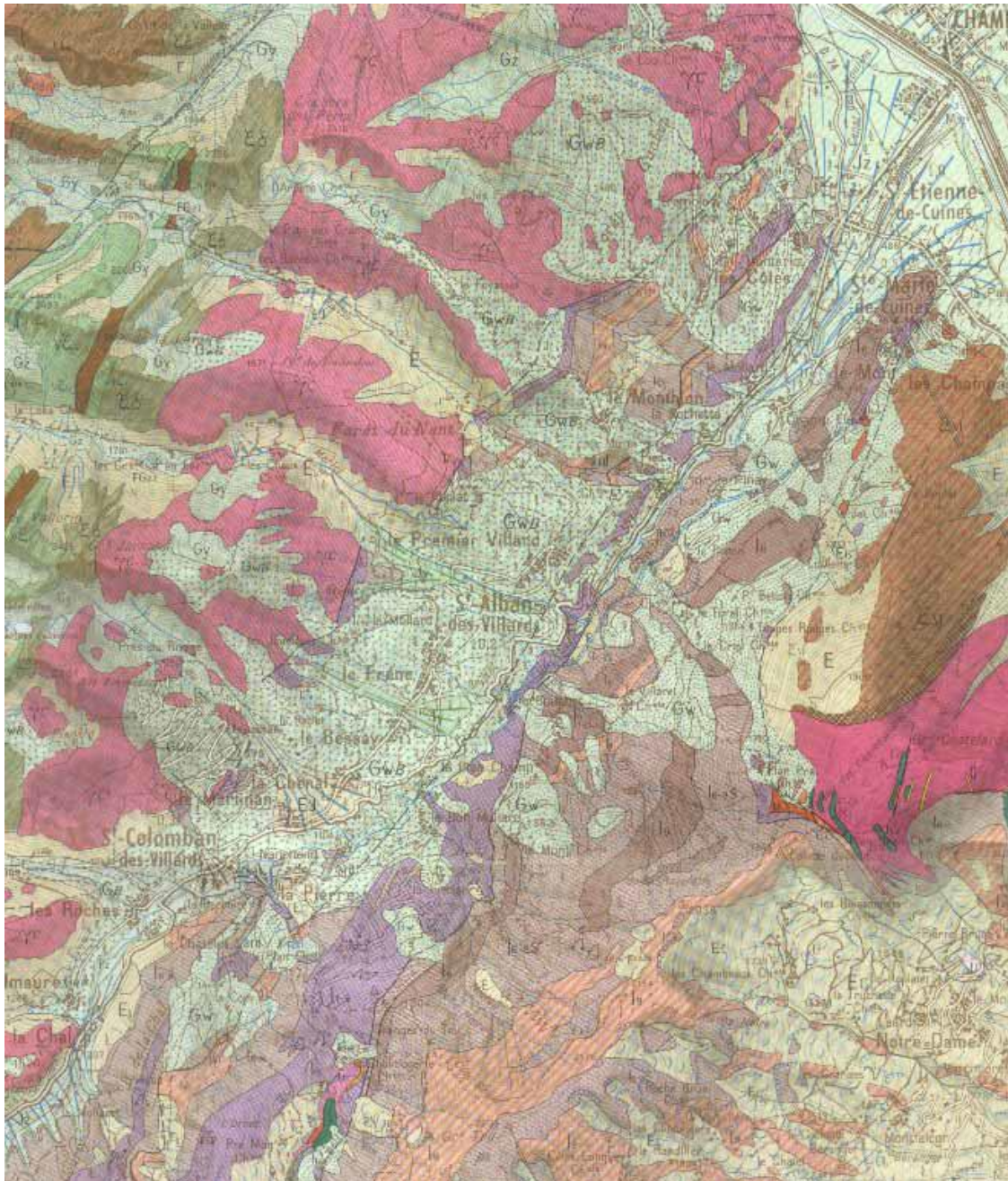
La vallée des Villards est située dans les Alpes externes (Zone Dauphinoise). Cette entité structurale montre ici un socle cristallophyllien et granitique appartenant au bord oriental du Massif de Belledonne.

Sa bordure sédimentaire est essentiellement constituée de Lias (jurassique inférieur). Elle est affectée par des plis très serrés, le plus souvent déversés à l'Ouest ou au Nord-Ouest et par de puissants clivages liés à des accidents de socle.

La géologie locale a été fortement remaniée par les phénomènes glaciaires et périglaciaires qui se sont déroulés au quaternaire. La marque des glaciers est particulièrement visible par la forme en auge de la vallée. Les formations morainiques, les éboulis, les cônes de déjection torrentiels et autres formations superficielles masquent souvent le substratum sous-jacent.

Ces formations superficielles forment localement de bons aquifères (cônes de déjection, alluvions du Glandon, etc...) et tiennent une place importante dans l'hydrogéologie locale. Les eaux provenant du massif cristallophyllien de Belledonne sont abondantes et de bonne qualité ; les émergences se situent dans les éboulis et moraines, la plupart restant inexploitées.

**Figure 1** : Extrait de la carte géologique BRGM 1/50 000 (N°774)



### **I.1.3 Les captages**

#### ➤ Captage du Pied des Voûtes

Ce captage réalisé en 1982 se situe en rive gauche du Glandon (voir la figure 2 page suivante), en amont de la RD927, à une altitude de 785 m et à 550 m à l'Est de la Chapelle du

« Premier Villard », au lieu-dit « au-dessus du Grand Frêne ». Le site est dominé par une falaise, des champs et par le hameau du « Premier Villard ».

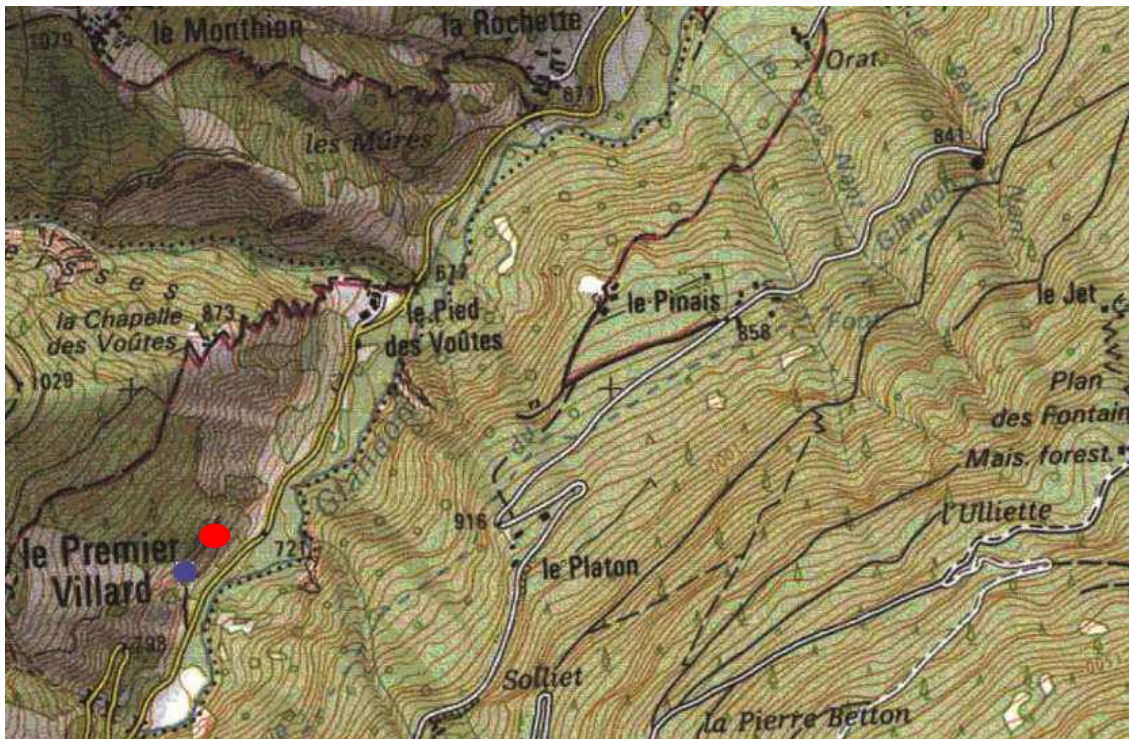
Les circulations souterraines s'effectuent dans les fractures et fissures des schistes calcaires aux pendages vers le Nord-Ouest et émergent des fissures de ces formations.

Le substratum est constitué des roches cristallines du socle de Belledonne et des roches sédimentaires du Trias-Lias. D'après le rapport de Madame Laure SOMMERIA (hydrogéologue – docteur en géologie appliquée), il n'y a aucun transfert des eaux des torrents du Bacheux et du Merlet en direction de ce captage. Le débit d'étiage est de l'ordre de 5 l/s soit 432 m<sup>3</sup> /jour (d'après la DUP sur la dérivation des eaux et mise en place des périmètres de protection). Lors de la visite de l'hydrogéologue agréé le 27 juillet 1998, le débit mesuré était de 13 l/s soit 1123 m<sup>3</sup>/jour.

Ce captage fait l'objet d'un périmètre de protection et d'une déclaration d'Utilité Publique.

Ce captage alimente également une partie du réseau de la commune de Saint Etienne de Cuines.

**Figure 2 :** Localisation du captage du Pied des Voûtes (point rouge)



### ➤ Captage des Perrières

Ce captage a été effectué en 1978 lors de la création du réseau d'eau potable. Il se situe à 1 220m d'altitude (voir la figure 3 page suivante). L'eau est amenée dans un unique réservoir situé un peu en aval (réservoir des Perrières) avant de passer dans le réseau. Ce captage fait l'objet d'un périmètre de protection. Toute la source est prélevée et le débit d'étiage est de 1,5 l/s. D'après des analyses effectuées à la fin des années 2000, cette eau n'est pas d'assez bonne qualité pour la consommation (résurgence du Merlet). De plus son débit est insuffisant en situation de pointe. La source n'est donc plus utilisée depuis 2012, cependant elle est toujours raccordée au réservoir et son utilisation est possible en cas de dysfonctionnement de l'adduction du SAAEMM.

➤ **Le réseau du SIAAEMM**

La source des Roches (débit d'étiage 30 l/s), située sur le territoire de la commune de Saint Colomban des Villards, est exploitée par le Syndicat d'Alimentation et d'Aménagement des Eaux de Moyenne Maurienne (SIAAEMM). La conduite d'adduction du SAAEMM traverse la commune de Saint Alban des Villards. Depuis 2012, le réseau d'eau potable de la commune est connecté à la conduite du SAAEMM (au niveau des Combes du Lacquet) en remplacement de la source des Perrières. Une conduite part de cette connexion et alimente le réservoir des Perrières. Le débit prélevé peut aller jusqu'à 3 l/s (mais est plus faible en pratique).

➤ **Captage de la Moletta**

Ce captage se situe en amont de la source des Perrières à 1 400m d'altitude. Elle alimente une fontaine au Replat ainsi que les chalets qui s'y trouvent. Son débit d'étiage est estimé à 0,4 l/s par EDACERE.

➤ **Sources des Pics Nord et Sud du Merlet**

Ces deux sources se trouvent dans la combe du Merlet à l'altitude 2 100m. Le débit d'étiage de la source du Pic Sud du Merlet serait de 3,2 l/s. Le débit d'étiage de la source du Pic Nord du Merlet est estimé à 8 l/s. Ces deux sources sont captées et alimentent (branchement de particuliers) les chalets de la Vieille Route.

## **I.1.4 Stockage**

Le stockage de l'eau potable est assuré par un unique réservoir situé aux Perrières à 1 220 m d'altitude (figure 3), en rive gauche du torrent du Merlet.

Le réservoir des Perrières a une capacité de stockage d'environ 330 m<sup>3</sup>. En moyenne, le débit entrant est de 86,4 m<sup>3</sup>/jour, le débit sortant est de 17 m<sup>3</sup>/jour et le temps de séjour de l'eau est de 3,8 jours (avec la purge du Premier Villard fermée).

Afin de garantir une pression constante et de limiter le débit de distribution, on trouve dans le réservoir un stabilisateur de pression réglé à 1 bar délivrant un débit de 1 l/s et un limiteur de débit réglé à 3 l/s.

Sur la conduite d'adduction, on trouve une vanne de régulation hydraulique qui permet de réaliser 3 marnages (haut, moyen et bas) asservie par 3 pilotes correspondant aux 3 marnages. Ces valeurs sont pré-réglées et le choix du marnage s'effectue depuis la mairie en fonction de la saison (et donc du nombre d'habitants) afin de diminuer au maximum le temps de séjour de l'eau dans le réservoir (NB : il est considéré qu'un réservoir doit se renouveler en moins de 48 heures pour ne pas favoriser la stagnation de l'eau et donc les développements bactériens).

On trouve également une vanne motorisée permettant d'utiliser la réserve incendie.

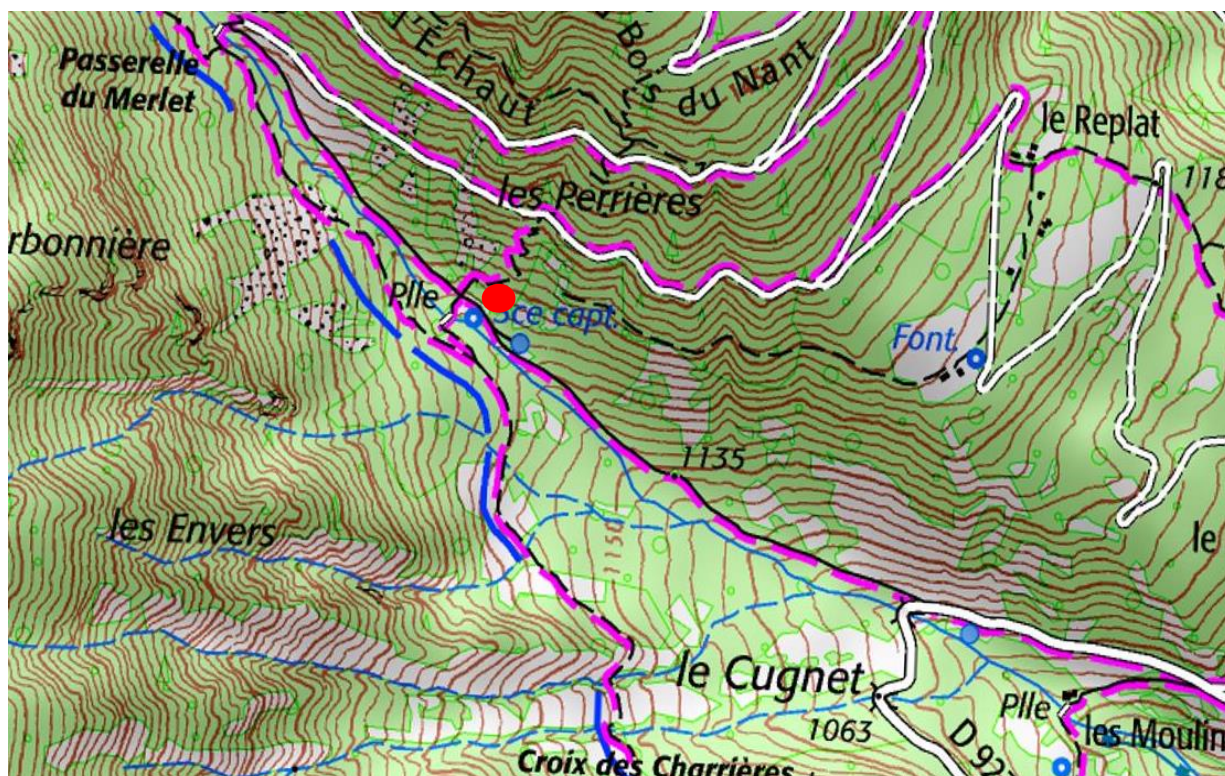
Cette vanne peut se manœuvrer soit depuis la mairie soit depuis la porte du coffret électrique du réservoir.

Un compteur totalise le volume d'eau sortant du réservoir.

L'ensemble du réservoir est raccordé à une télégestion PERAX qui permet le rapatriement des données du réservoir ainsi que le pilotage de la vanne incendie et des pilotes de la vanne de régulation.

**Des difficultés de connexion existent quant au fonctionnement de la télégestion PERAX depuis la mairie. La liaison n'est pas toujours assurée.**

**Figure 3 :** Localisation du réservoir des Perrières et de la source (point rouge)



### **I.1.5 Transport et distribution**

La commune est donc alimentée par la source du Pied des Voûtes pour le hameau du même nom, et par l'eau de la source des Roches via la conduite d'adduction du SAAEMM pour le reste de la commune.

Les canalisations sont en fonte pour l'essentiel et en PVC pour les tronçons récemment refaits.

L'alimentation en eau des chalets du Replat et de la Vieille Route n'est pas prise en compte dans le volume officiel de consommation d'eau de la commune. Elle ne fait l'objet d'aucun contrôle sanitaire. Elle n'est pas significative, les chalets n'étant occupés que ponctuellement en période estivale.

### **I.1.6 Compétences**

Le débit prélevé par la commune sur la conduite d'adduction du SAAEMM est suffisant, et aucun achat n'est nécessaire. La collectivité rassemble toutes les compétences relatives à la distribution de l'eau. Le service d'eau potable est géré en totalité par la Commune, en régie directe, sous l'autorité de Madame le Maire et n'est pas assujéti à la T.V.A. Les interventions de réparations sur le réseau d'eau sont communément assurées par les entreprises CHIANALE et JAMEN.

## I.1.7 Protection incendie

La défense incendie est assurée par 19 poteaux incendie répartis sur l'ensemble de la commune, vérifiés annuellement par la société PASSIFEC. Ils sont alimentés par le réseau d'eau potable.

**Tableau 3 : Localisation des poteaux incendie**

N°	Lieu	Détails
1	Le Bessay	A côté de la croix
2	Le Frêne	A côté de la fontaine
3	Le Planchamp	Vers l'abri poubelle
4	Le Chef-Lieu	Près du monument aux morts
5	Le Chef-Lieu	Vers la maison de Mme Darves-Blanc
6	Le Mollard	Vers la maison de M. et Mme Allemand
7	Le Mollard	Derrière la maison M. Vachez-Vallaz (localisé par une flèche)
8	Le Premier Villard	Vers la fontaine et la maison de M. Mme Cartier-Lange
9	Le Premier Villard	Côté Est de la chapelle
10	Le Premier Villard	Au Vachet, vers la maison de M. Mme Clérin (localisé par une flèche)
11	Le Premier Villard	Vers la maison de M. Cartier-Lange
12	Le Premier Villard	Derrière l'ancienne école (localisé par une flèche)
13	Le Chef-Lieu	A environ 200 m à l'aval du cimetière
14	Le Pied des Voûtes	Devant le transformateur
15	Le Premier Villard	Vers la maison de Mme Vignolo
16	Le Premier Villard	Environ 70 m à l'amont de la maison de M. Favario
17	Le Premier Villard	Vers la maison de M. Mme Mavrovic
18	Le Chef-Lieu	Derrière l'église, lotissement « La Doata »
19	Le Bessay	En face de la maison de M. Mme Valcke

## **I.2 Estimation du nombre de résidences desservies**

Nombre de résidences principales desservies	61
Nombre de résidences secondaires desservies	124

## **I.3 Abonnements au service**

<b>Abonnés</b>	<b>au 31/08/2016</b>
Nombre d'abonnés	<b>185</b>
Le Pied des Voûtes	5
Le Premier Villard	56
Le Chef-lieu	46
Le Frêne	29
Le Bessay	36
Le Planchamp	13

**A noter, le territoire communal compte 6 fontaines publiques alimentées en eau potable : une au Chef-lieu, deux près des cimetières, une au Premier Villard, une au Pied des Voûtes et une à la chapelle des Voûtes (ces deux dernières non équipées d'un compteur)**

## I.4 Ressources en eau

### Volumes d'eau importés depuis d'autres services

Désignation de l'import (nom de la collectivité)	Importation 2015/2016 [m <sup>3</sup> ]
Saint Colomban des Villards – Conduite d'adduction du SAAEMM	36 582
<b>Total des importations [m<sup>3</sup>]</b>	<b>36 582</b>

## I.5 Volumes vendus

### I.5.1 Volumes vendus aux abonnés du service

Volumes [m <sup>3</sup> ]	Pour 2015/2016
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	6 173
Volumes vendus aux abonnés non domestiques	-----
<b>Volumes vendus aux abonnés du service (1)</b>	<b>6 173</b>

### I.5.2 Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (= volumes exportés)

Volumes [m <sup>3</sup> ]	Pour 2015/2016
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (2)	0

### I.5.3 Total des volumes vendus

Volumes [m <sup>3</sup> ]	Pour 2015/2016
<b>Total des volumes vendus (1) + (2)</b>	<b>6 173</b>

Total des volumes perdus (rupture de canalisations) : 30 409 m<sup>3</sup>

## I.6 Linéaire du réseau de desserte

Réseau de desserte : Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution **mais ne comprend pas les branchements**.

	<b>au 31/08/2016</b>
Linéaire du réseau de desserte (L) en km	6,923 km

Détail du linéaire (approximation) :

Linéaire	Longueur en mètres
Le Pied des Voûtes	215
St Alban	6 708
<b>Linéaire total</b>	<b>6 923</b>

# II.TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

## II.1 Prix du service de l'eau potable et des prestations annexes

### II.1.1 Modalités de tarification

Les relevés sont effectués une fois l'an, dans la période estivale (juillet et août) qui correspond à la présence dans la commune des résidents secondaires.

La facturation est envoyée une fois par an aux abonnés

L'abonnement est payable à terme échu

Le service n'est pas assujetti à la TVA

### II.1.2 Tarif des prestations annexes

Frais d'accès au réseau	152.00 €
Frais d'ouverture et de fermeture de branchement	Gratuit
Frais de remplacement de compteur suite à destruction	Gratuit

### II.1.3 Références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

Par délibération du 7 octobre 2016, le conseil municipal propose de reconduire à l'identique pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016 les tarifs de l'eau et de l'assainissement fixés pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015, soit :

Abonnement	38.50 €
Location	11.00 €
Conso. eau tranche de 0 à 120 m3	0.50 €
Conso. eau au-delà de 120 m3	0.18 €
Abonnement assainissement	10.00 €
Assainissement par m3 d'eau consommée	0.32 €

## II.2 Le prix de l'eau

### II.2.1 Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> sept 15	1 <sup>er</sup> sept 16	Variation (%)
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire	38.50	38.50	0 %
Prix au m <sup>3</sup> - Tranche 1 [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup> de 0 à 120	0.50	0.50	0 %
Prix au m <sup>3</sup> - Tranche 2 [€ HT/m <sup>3</sup> ]	Le m <sup>3</sup> au-delà de 120	0.18	0.18	0 %
<b>Part du délégataire (le cas échéant)</b>				
Part Fixe [€ HT]	Abonnement ordinaire			
Prix au m <sup>3</sup> - Tranche 1 [€ HT/m <sup>3</sup> ]	le m <sup>3</sup>			
<b>Tiers [€/m<sup>3</sup>]</b>				
	Agence de l'eau Préservation des ressources en eau	0.12	0.12	0 %
	Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution	0.22	0.22	0 %
<b>TVA [5,5%] (le cas échéant)</b>				

### II.2.2 Composantes de la facture d'un usager de 135 m<sup>3</sup>

	1 <sup>er</sup> sept 15	1 <sup>er</sup> sept 16	Variation (%)
Collectivité Commune de Saint-Alban-des-Villards	171.61 €	171.61 €	0 %
Délégataire (le cas échéant)	.....	.....	.....
Agence de l'eau Redevance lutte contre la pollution domestique	37.80 €	37.80 €	0 %
Agence de l'eau Redevance modernisation réseaux de collecte	16.20 €	16.20 €	0 %
TVA (le cas échéant)	.....	.....	.....
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>225.61 €</b>	<b>225.61 €</b>	

Au 1 <sup>er</sup> jan 2016 - Prix théorique du m <sup>3</sup> pour un usager consommant 135 m <sup>3</sup> :	1.671 € / m <sup>3</sup>
---	--------------------------

## II.3 Recettes du service

### Recettes de la collectivité :

	année 2015/2016
Recettes de vente d'eau aux abonnés <i>Hors taxes et hors redevances agence de l'eau (redevances pollution et prélèvement)</i>	12 275.08 €
<i>Le cas échéant :</i> Vente d'eau à d'autres services publics d'eau potable	0.00 €
<i>Le cas échéant :</i> Contributions exceptionnelles (par ex du budget général de la collectivité vers le budget eau)	0.00 €

### III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### III.1 Qualité de l'eau

##### Services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j :

Paramètres microbiologiques	année 2015/2016
Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques	6
Nombre de prélèvements non conformes	0

Paramètres physico-chimiques	année 2015/2016
Nombre de prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques	6
Nombre de prélèvements non conformes	0

L'eau de Saint-Alban-des-Villards est une eau d'alimentation conforme aux limites de qualité mais non conforme aux références de qualité car il s'agit d'une eau très faiblement minéralisée (conductivité comprise entre 96 et 106  $\mu\text{S}/\text{cm}$ ), liée à la nature siliceuse dominante des matériaux traversés et à l'origine nivo-glaciaire de l'alimentation.

En effet, la référence de qualité pour le paramètre de conductivité doit être comprise entre  $\geq 200$  et  $\leq 1100$   $\mu\text{S}/\text{cm}$ , mais, en fonction des terrains traversés, les eaux sont plus ou moins chargées en différents minéraux (calcium, magnésium, sodium, potassium...), qui leur confèrent une certaine dureté. Certaines eaux, dites minérales, contiennent de grandes quantités de minéraux ; l'eau distillée n'en contient pas, sa dureté est nulle, sa conductivité aussi. La conductivité va donc déterminer l'ensemble des minéraux présents dans l'eau. Ainsi plus la concentration en solides dissous sera importante, plus la conductivité sera élevée, et inversement. L'analyse fait donc apparaître que l'eau des Villards est faiblement minéralisée.

## III.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème décrit dans le tableau ci-après.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

		Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A -Plans de réseaux	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ( <i>quels que soient les autres éléments détenus</i> )	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	10	7
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	10
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	10	0
<b>TOTAL (somme des points obtenus)</b> <i>Les points des parties B et C ne sont pris en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.</i>		<b>100</b>	<b>67</b>

### III.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Linéaire de réseau renouvelé l'année 2016 – l(2016) - en km	0 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année (2015) – l(2015) - en km	0 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année (2014) – l(2014) - en km	0 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année (2013) – l(2013) - en km	0 km
Linéaire de réseau renouvelé l'année (2012) – l(2012) - en km	0 km
<b>Taux moyen de renouvellement de réseau en %</b>	0 %

*Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.*

#### **Créations :**

- Au Bessay, prolongement de la conduite (qui part de devant la maison de la famille Bozon-Verduraz jusqu'en limite communale) pour l'alimentation des nouvelles constructions situées dans le plateau du Bessay.
- Renforcement du réseau d'eau potable (création alimentation eau potable du réservoir, de la combe du Laquet jusqu'au réservoir des Perrières (mise en place d'une nouvelle conduite)

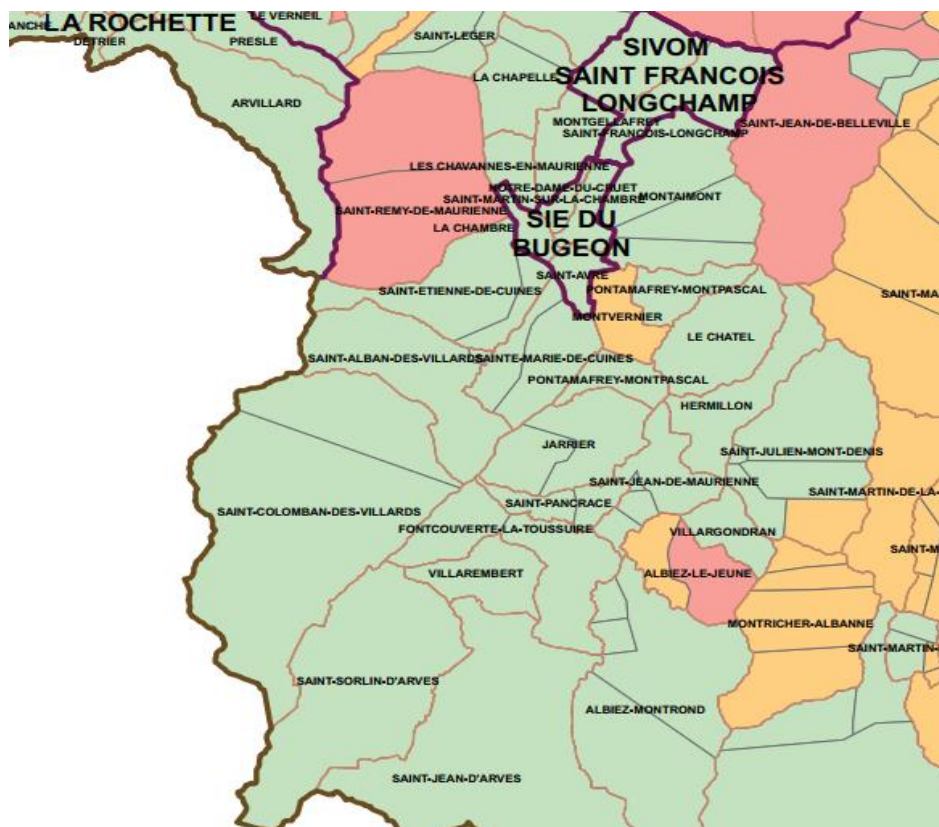
### III.4 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

	<b>au 31/12/2016</b>
<b>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</b>	100 %

Le dispositif de périmètres de protection de la ressource en eau est réglementaire. Le zonage et les prescriptions sont établis par un expert indépendant : l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique. L'objectif de ces périmètres sanitaires est de protéger la ressource en eau et les ouvrages de captage des risques de dégradation et des contaminations extérieures.

Ces périmètres sont de 3 types :

- le Périmètre de protection immédiate (PPI) : il a pour objet d'empêcher la dégradation des ouvrages ou l'introduction directe de substances polluantes dans l'eau. Il a une fonction de sécurité contre les intrusions.
- le Périmètre de protection rapprochée (PPR) : il vise à conserver la qualité de l'environnement du captage par rapport à ses impacts sur la qualité de l'eau ou à l'améliorer si nécessaire.
- le Périmètre de protection éloignée (PPE) : il constitue une zone tampon entre les activités à risque pour la qualité de l'eau captée et le captage.



**AVANCEMENT DE LA PROTECTION DES CAPTAGES PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION**

Toutes les procédures sont terminées

Une ou plusieurs procédures en cours

Une ou plusieurs procédures non engagées

# **IV. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**

## **IV.1 Travaux engagés, à venir et à l'étude**

### **IV.1.1 Travaux engagés pendant la période 2015 / 2016 :**

#### **INVESTISSEMENT**

JAMEN B.T.P. –

12 512.40 € : Reconstruction d'une chambre de vannes au Premier Villard

#### **FONCTIONNEMENT**

CHIANALE Frères –

2 864.17 € : Réparations fuites d'eau

1 892.35 € : Réparation fuite avant compteur, réparations diverses de plomberie, pose compteurs dans chambre de vannes

2 699.76 € : Réparation fuite d'eau chaussée du Bessay et remplacement tuyau du branchement

JAMEN B.T.P. –

2 482.80 € : Réparation fuite d'eau cimetière

### **IV.1.2 Programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours de la période 2015 / 2016**

#### **Projets à l'étude**

Chantier du Bessay : en 2017, à l'occasion de l'amélioration de la desserte du bas du hameau, rénovation des réseaux humides.

## IV.2 Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

<b>Branchements</b>	<b>année 2015/2016</b>
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0
Nombre de branchements en plomb restants (au 31/12/2016)	?

## IV.3 Etat de la dette

L'état de la dette fait apparaître les valeurs suivantes :

<b>Encours de la dette au 31/12/2016</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Montant de l'annuité remboursée au cours de l'exercice 2016</b>	<b>0.00 €</b>
<i>dont annuité correspondant au remboursement du capital</i>	<i>0.00 €</i>
<i>dont annuité correspondant au remboursement des intérêts</i>	<i>0.00 €</i>

## IV.4 Amortissements

	<b>Compte administratif de l'année 2016</b>
Montant de la dotation aux amortissements	<b>14 858.80 €</b>

# V. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

## V.1 Aide au paiement des factures d'eau aux personnes en situation de précarité

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles

	année 2016
Montants des abandons de créance à caractère social (1)	0.00 €
Nombre de demandes reçues	0
Nombre d'aides accordées	0
Montants des versements à un fond de solidarité (2)	0.00 €
Valeur de l'indicateur « <b>Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</b> » [(1) + (2)] / [Volume total facturé au titre de l'année 2016]	0

La commune ne recense aucune personne en situation de précarité ayant fait une demande d'aide au paiement ou une demande d'abandon de créance.


## V.2 Opérations de coopération décentralisée

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Source : ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement)

**Légende Assainissement 1/2**

Réseaux	Inconnu-Autre	Caniveau
— Réseau EU	--- Hors service	• Boîte de branchement EU
- - - Branchement EU	• Regards	• Boîte de branchement EP
— Réseau EP	• Eaux usées	• Exutoire EP
- - - Branchement EP	• Eaux pluviales	• Divers
— Drain	• Grille EP	• Hors service



STEP du Pied des Voûtes (roseaux)  
+ exutoire

STEP du Premier Villard  
(décanteur)





**Légende Réseaux Eau potable et Eau non potable 2/2**

<b>Reseaux</b>	<b>Ouvrages</b>
— Réseau AEP	⊖ AEP Captage
— Réseau Eau non potable	⊖ AEP Réservoir
— SAAEMM (Eau de Moyenne Maurienne)	⊖ Eau non potable Réservoir
- - - Hors service	⊖ Eau non potable Prise d'eau
• Emergences	⊖ Eau non potable Captage
• Chambre de vannes	
• Fontaine	

0 20 40 60 80 m

Echelle 1/1500  
Réal. : VDB 01/2022

NB : les branchements (parfois longs) ne sont pas représentés

